

L'Abelle de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS.
Électeurs Attention!
Réglements du comité de paroisse.

Les élections primaires du parti démocrate...
Le comité de paroisse a pour but de...

GRAND PIQUE-NIQUE
Société de Protection Mutuelle des Jardiniers.

Le dimanche 24 juin 1878...
Le comité de paroisse a pour but de...

REGLEMENT II
Les électeurs de chaque ward de la ville...

REGLEMENT III
Les électeurs de chaque ward de la ville...

REGLEMENT IV
Dans tous les cas où un club central...

REGLEMENT V
Le président d'un club central...

REGLEMENT VI
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT VII
Le président d'un club central...

REGLEMENT VIII
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT IX
Le président d'un club central...

REGLEMENT X
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XI
Le président d'un club central...

REGLEMENT XII
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XIII
Le président d'un club central...

REGLEMENT XIV
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XV
Le président d'un club central...

SPECTACLES, BALS, etc.

Grande Fête Militaire,
Société Française de Bienfaisance.

GRAND PIQUE-NIQUE
Société de Protection Mutuelle des Jardiniers.

Le dimanche 24 juin 1878...
Le comité de paroisse a pour but de...

REGLEMENT II
Les électeurs de chaque ward de la ville...

REGLEMENT III
Les électeurs de chaque ward de la ville...

REGLEMENT IV
Dans tous les cas où un club central...

REGLEMENT V
Le président d'un club central...

REGLEMENT VI
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT VII
Le président d'un club central...

REGLEMENT VIII
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT IX
Le président d'un club central...

REGLEMENT X
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XI
Le président d'un club central...

REGLEMENT XII
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XIII
Le président d'un club central...

REGLEMENT XIV
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XV
Le président d'un club central...

REGLEMENT XVI
Dans les cas où un club central...

SPECTACLES, BALS, etc.

Grande Fête Militaire,
Société Française de Bienfaisance.

GRAND PIQUE-NIQUE
Société de Protection Mutuelle des Jardiniers.

Le dimanche 24 juin 1878...
Le comité de paroisse a pour but de...

REGLEMENT II
Les électeurs de chaque ward de la ville...

REGLEMENT III
Les électeurs de chaque ward de la ville...

REGLEMENT IV
Dans tous les cas où un club central...

REGLEMENT V
Le président d'un club central...

REGLEMENT VI
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT VII
Le président d'un club central...

REGLEMENT VIII
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT IX
Le président d'un club central...

REGLEMENT X
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XI
Le président d'un club central...

REGLEMENT XII
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XIII
Le président d'un club central...

REGLEMENT XIV
Dans les cas où un club central...

REGLEMENT XV
Le président d'un club central...

REGLEMENT XVI
Dans les cas où un club central...

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.
TRAJE EXTRAORDINAIRE

MARDI 11 JUIN 1878.
Gén. G. T. Beauregard

Gén. Jubal A. Emory,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION !
Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION
de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance
DE FAIRE

FORTUNE !
COMPAGNIE

DE LOTERIE
DEL'ÉTAT

DE LA LOUISIANE
DONNERA A

L'ACADEMIE DE MUSIQUE, A
LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Louisiane.
MARDI 11 JUIN 1878.

UN GRAND TIRAGE
EXTRA,

CLASSE F.
UN GRAND LOT DE \$100,000

UN GRAND LOT DE \$50,000
UN GRAND LOT DE \$25,000

Un lot gagnant par chaque billet.
11,279 Lots, montant en tout à \$522,500.

Etirage commencera positivement
à 10 heures du matin, à

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
DANS LA MATINÉE DE
Mardi, 11 Juin 1878,

MAGASIN DE MUSIQUE DE

GRUNY WALD
PLEYEL, WOLFF & CO., DE PARIS.

PHILIP WERLEIN,
200 PIANOS ET ORGUES

PHARMACIE DUCONGE,
A. CARROUCHE,

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE,

PEOPLE'S LOAN OFFICE,
ASSURANCE

CONTRE LE FEU.
NATIONAL INSURANCE CO.

DE MILWAUKEE.
CAPITAL EN CAISSE; \$600,000.

OTTO SCHWANER,
P. E. SARAZIN,

Agent pour les célèbres
Cigarettes de Périque, Périque

EN CAROTTES,
De A. Ricard, Convent P. O.

LAURENT LACASSAGNE,
Marchand - Commissionnaire et

Importateur de Vins et Liqueurs.
MALAKOFF BITTERS,

PATENTÉ EN 1866.
Premières Primes remportées aux

Expositions de la Louisiane,
en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,
Seul Propriétaire et Fabricant.

TOUS LES LOTS
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans toutes
les villes, comtés, villes et villages.

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, La.

VENTE A L'EMOAN.

PAR FLAUME & SEAR.
TERRAINS AMÉLIORÉS ET DE PRÉ.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTE A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.

PAR FLAUME & SEAR.
TERRAINS AMÉLIORÉS ET DE PRÉ.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.

PAR FLAUME & SEAR.
TERRAINS AMÉLIORÉS ET DE PRÉ.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.

PAR FLAUME & SEAR.
TERRAINS AMÉLIORÉS ET DE PRÉ.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

COMPAGNIE

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.

VENTES A L'EMOAN.
PAR FLAUME & SEAR.